

Compte rendu de réunion

Comité Syndical du 31 mars 2017



Les membres du Comité Syndical sont invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 16 mars 2017 qui a été adressé par courrier avec la convocation pour ce Comité le 23 mars dernier. Aucune observation n'est faite.

1. ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Payeur nous informe qu'une créance est irrécouvrable du fait de l'insolvabilité avérée des redevables.

Il s'agit de Messieurs WEISS et SCHOU MAKER, condamnés solidairement par jugement du 03 juin 2015, à nous payer 150 € en réparation du préjudice matériel et à l'euro symbolique pour préjudice moral, pour des vols de matériaux commis sur la déchèterie du Val d'Ajol sur le territoire de la CCVM le 25 mars 2015.

Le recouvrement n'est intervenu qu'à hauteur de 75.50 €.

Madame le Payeur nous demande de bien vouloir admettre en non-valeur le reliquat de 75.50 €.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si les redevables revenaient à meilleure situation.

En conséquence, le Comité doit statuer sur l'admission de cette créance.

A l'issue, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Admet en non-valeur - article 6541- la somme de 75.50 €,**
- **Accepte l'inscription du montant correspondant au budget de l'exercice,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.**

2. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre du dispositif de sensibilisation à la prévention des déchets « Opération moins de déchets sur ma planète », le Smd finance notamment la

visite d'un site industriel de traitement/valorisation ou d'éducation à l'environnement.

Les conventions de partenariat auront pour objet de définir les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de la visite et notamment la prise en charge à hauteur de 50% des frais de transport afférent.

Le SMD se charge notamment de mettre en concurrence les prestataires de transport et d'assurer le paiement global. Un titre de recette correspondant sera alors émis à l'attention de l'établissement partenaire afin qu'il s'acquitte de sa quote-part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions de partenariat ainsi définies et ce jusqu'au terme de l'opération « moins de déchets sur ma planète »**

3. AVENANT DE PROLONGATION POUR 2017 AVEC ECO FOLIO

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Eco folio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Il contribue financièrement à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets de papiers. A ce titre, il perçoit les contributions financières des donneurs d'ordre et metteurs sur le marché de papiers et reverse les soutiens financiers correspondant aux collectivités en vue de contribuer aux coûts de gestion des déchets papiers et d'accompagner les collectivités vers une gestion optimisée de ces déchets.

Afin de percevoir ces soutiens, le Smd a signé une convention avec Eco folio pour la période d'agrément 2013-2016.

Dans le cadre du nouvel agrément 2017-2022 pour lequel Eco folio est le seul éco-organisme agréé, il est prévu que soient versés en 2017 aux collectivités

les soutiens correspondant aux tonnages collectés, triés et recyclés en 2016 mais déclarés en 2017.

Aussi, Eco folio propose de prolonger la convention 2013-2016 par voie d'avenant afin que le Smd puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages 2016 et déclarés en 2017.

Par ailleurs, le nouveau cahier des charges pour la période 2017-2022 prévoit des évolutions du dispositif effective dès le 1^{er} janvier 2017 et qui sont donc intégrées à l'avenant.

Il convient de noter que :

- Le barème des soutiens financiers en vigueur en 2016 est reconduit à l'identique en 2017,
- Eco folio pourra communiquer aux Régions, qui en feront la demande, des données concernant la collecte et le traitement des papiers, dans le cadre d'une convention dont la collectivité sera informée de la signature,
- Le programme de mise à jour des consignes de tri ne sera pas reconduit en 2017,
- Le dispositif d'accompagnement au changement se poursuit en 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président :

- **à signer électroniquement l'avenant à la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers avec Eco folio.**

4. CONVENTION AVEC OPTAE

Comme évoqué lors des précédents comités, le projet d'équipement en téléphones mobiles a été présenté aux collectivités lors de la réunion de bilan 2016 de la filière DEEE le 3 mars dernier.

En effet, Ecosystèmes et son partenaire technique Optae, qui a développé l'application dédiée sur les mobiles, proposent au Smd d'être le territoire pilote d'une expérimentation prochaine, avec comme objectifs :

- Améliorer la prestation de collecte, sa réactivité et sa précision quant aux quantités effectives à enlever. Pour mémoire, nos collectes en déchèteries sont basées sur une automatisation de leur déclenchement et sur la base de quantités théoriques, ce système est confortable mais très limité.
- Assurer un suivi qualitatif de la collecte en faisant remonter vers ce serveur dédié les anomalies, les dysfonctionnements qui sont constatés.
- Suivre le stock de DEEE présents sur chaque déchèterie afin de mesurer l'évaporation pour quantifier les préjudices subis et dater les vols constatés.

Ce sont ainsi 25 déchèteries vosgiennes qui pourront faire l'objet de cette expérimentation sur 6 mois, pilote au niveau national, uniquement proposé au Smd par Ecosystèmes. Les inscriptions sont à ce jour en cours de finalisation mais nous devrions atteindre le nombre maximal de déchèteries pouvant être équipées.

Pour formaliser l'engagement des déchèteries vosgiennes dans ce projet, Optae propose au Smd de signer une convention de mise à disposition des mobiles et des services de téléphonie associés, pour une durée de 6 mois, avec une caution de 60 € par appareil (soit maximum 1 500 € de caution) qui pourra être prélevée sur les soutiens trimestriels des déchèteries concernées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical autorise :

- **Le Président à signer la convention de mise à disposition de matériels et de services de téléphonie associés avec OPTAE,**
- **Le prélèvement de la caution de 60 € par appareil sur les soutiens DEEE des déchèteries participantes,**
- **Le versement de la caution à OPTAE lors de la mise à disposition des mobiles,**
- **La restitution de la caution de 60 € par appareil aux déchèteries concernées à l'issue de l'expérimentation, lors de la récupération des mobiles par OPTAE.**

5. MISE A JOUR DES TARIFS 2017

NOUVEAU MARCHÉ DEPARTEMENTAL DDS & MISE A JOUR TARIF HUISSERIES :

Depuis le 1er janvier 2014 et la séparation des DDS en deux filières (EcoDDS et produits "résiduels"), le Smd porte un marché départemental pour la collecte et le traitement des tonnages résiduels. Ce marché arrive à échéance le 31 mars.

Une nouvelle consultation a été lancée et il convient de mettre à jour **les tarifs** de facturation aux collectivités **à compter du 1er avril 2017** et qui seront les suivants :

Libellé du déchet	PUTTC
ACIDES	1 705.00 €/t
AEROSOLS	1 815.00 €/t
BASES	1 705.00 €/t
COMBURANTS	2 838.00 €/t
EMBALLAGES & MATERIAUX SOUILLES & SHINGLE	814.00 €/t
FILTRES A HUILE	517.00 €/t
LAMPES ET TUBES NEONS	0.00 €
MEDICAMENTS	1 408.00 €/t
PHYTOSANITAIRES	2 035.00 €/t
PRODUITS DE LABORATOIRES	3 410.00 €/t
PRODUITS NON IDENTIFIES	1 705.00 €/t
PEINTURES ET PATEUX	605.00 €/t
SOLVANTS	605.00 €/t
THERMOMETRES AU MERCURE	8 690.00 €/t
FORFAIT REFUS DE COLLECTE (COÛT FORFAITAIRE)	110.00 €
FOURNITURE DE VERMICULITE (PRIX AU LITRE)	0.60 €/litre

Ce nouveau marché, dont le **Lot 1** a été confié à Chimirec Est, a une durée d'un an, reconductible trois fois pour une durée de 1 an.

Chimirec Est étant par ailleurs le prestataire de collecte et de traitement de l'éco organisme EcoDDS, les charges de traitement des tonnages de produits qui feront l'objet d'une non-conformité, basculeront automatiquement dans le marché départemental dès le 1^{er} avril.

La convention financière établie en 2016 avec Eco DDS ne continuera à porter que sur le forfait de gestion administrative de chaque non-conformité et sur la prestation de « retour produit ». Ces deux tarifs sont les suivants :

- Forfait de gestion administrative applicable pour chaque non-conformité : 60.50 €
- Frais de retour du déchet sur la déchèterie d'appartenance (sur demande) : 77.00 €

Cette consultation comportait un second lot dédié à la collecte et au traitement des huiles minérales ; cette filière ayant perdu le bénéfice de sa gratuité historique l'été dernier.

Ce **Lot 2** a été attribué aux Etablissements Grandidier, pour une durée identique au Lot 1. Le tarif qui sera facturé sera le suivant :

- Collecte et traitement des huiles minérales : 60.50 €/tonne.

Tarif huisseries : dans la grille de tarifs présentés lors du DOB une inversion s'est produite sur les lignes du tarif de traitement des huisseries ; elles sont rectifiées ci-après :

- Regroupement – Démantèlement des huisseries livrées en vrac : 108.90 €/t
- Regroupement – Démantèlement des huisseries livrées sur chant : 81.40 €/t

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Vote les nouveaux tarifs du marché départemental pour les DDS résiduels et les huiles minérales.**
- **Prend acte des tarifs liés aux non-conformités des DDS facturés par Chimirec et du rectificatif sur les huisseries.**

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016.

Les résultats de l'exercice 2016 s'établissant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT-REALISATIONS

Recettes	28 391 095.51 €
Dépenses	27 998 689.16 €
Résultat 2016	392 406.35 €
Report excédent à fin 2015	2 459 754.97 €
Résultat de clôture	2 852 161.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT- REALISATIONS

Recettes	45 243.61 €
Dépenses	67 582.64 €
Déficit d'investissement 2016	22 339.03 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	8 983.05 €
Résultat de clôture	- 13 355.98 €
Reste à réaliser recettes	0.00 €
Reste à réaliser dépenses	0.00 €

Le Président JOURDAIN se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Patrick LAGARDE, Vice-Président, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Approuve le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus soit un excédent global de clôture de 2 838 805.34 €**

7. COMPTE DE GESTION 2016

Les résultats de l'exercice 2016, retracés dans le compte de gestion présenté par Madame le Payeur Départemental, sont identiques au Compte Administratif, et laisse apparaître les résultats suivants :

BUDGET

- Excédent de fonctionnement : 2 852 161.32 €
- Déficit d'investissement : 13 355.98 €
- Soit excédent global de clôture : 2 838 805.34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Approuve le Compte de Gestion 2016 présenté par Madame le Payeur Départemental.**

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Après avoir approuvé le Compte Administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 2 852 161.32 €,

Constatant que la Section d'Investissement dudit Compte Administratif fait apparaître un déficit de 13 355.98 €,

Le besoin de financement est de 13 355.98 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **De décider d'affecter au budget de l'exercice 2017, le résultat comme suit :**

En investissement :

- **D'inscrire à l'article 001 « déficit d'investissement reporté, le montant de 13 355.98 €**
- **Et le même montant à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », soit 13 355.98 €**

En fonctionnement :

- **D'inscrire en report à nouveau à l'article 002 « excédent reporté » le résultat 2 838 805.34 € (soit 2 852 161.32 € - 13 355.98 €).**

9. BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet de Budget Primitif pour l'année 2017,

S'équilibrant ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 31 518 947.34 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 371 855.98 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

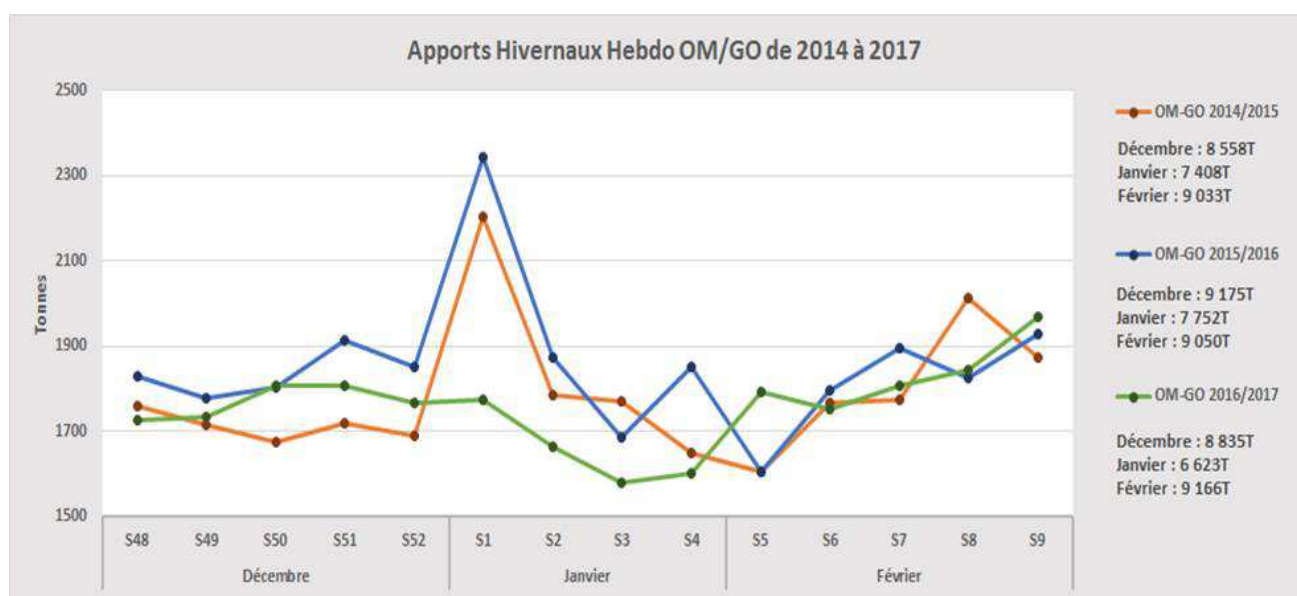
- **Adopte le Budget Primitif 2017.**

➤ POINTS DIVERS

🌊 SEDD

La **Semaine Européenne du Développement Durable** aura lieu du 29 mai au 2 juin prochain. Le Smd propose à ses adhérents d'accueillir une représentation du spectacle « Case départ » du Plateau Ivre. Les collectivités auront jusqu'au 14/04 pour réserver une représentation. Au 31/03, 5 collectivités se sont manifestées pour accueillir la représentation (Ouest Vosgien, Mirecourt-Dompaire, Terre d'Eau, SICOTRAL et SICOVAD).

🌊 POINT SUR L'EVOLUTION DES TONNAGES



INFORMATION DECHETERIE PRO



La situation actuelle des déchèteries

2004 - 2017 : le boum des déchèteries

- ▶ Des déchèteries saturées : en volume et en nombre de visites
- ▶ Le développement de filières nouvelles,
- ▶ Un parc vieillissant
- ▶ Des moyens humains limités
- ▶ Des difficultés d'accueil et de gestion des différents publics
- ▶ Des insatisfactions des usagers pro sur des sites plus adaptés à leurs besoins
- ▶ Des exigences plus élevées de la part des professionnels sur la qualité du service
- ▶ Des comportements nouveaux à considérer



Les enjeux autour des déchèteries

Les besoins et attentes :

► Des professionnels :

- Une qualité de service améliorée : accueil et service garantis
 - Du personnel dédié et formé au « conseil » recyclage
 - Des services d'information associés : appli smartphone, plan, horaires, conseils consignes opérations spécifiques
- Une prise en charge rapide et efficace
 - Attente quasi inexistante
 - Utilisation du Pidion : proximité de l'agent, remise du bordereau
- Des horaires adaptés à leurs contraintes
 - A définir selon les besoins identifiés
- Des tarifs en baisse
 - La mutualisation des moyens, la massification des flux et un tri maximisé permet d'accueillir gratuitement certains flux et une diminution du coût de traitement sur les autres flux

► Des CL :

- Désengorger les déchèteries
- Diminuer les quantités de déchets pris en charge
- Clarifier la situation de l'accès en le réservant aux usagers



Le contexte local

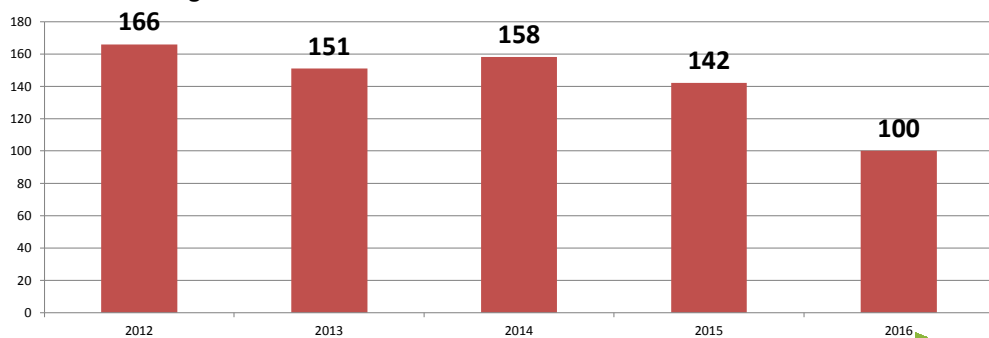
7 déchèteries publiques drainent ce secteur dont 3 (Saint Dié des Vosges – Raon l'Etape et Corcieux) accueillent les professionnels au travers du réseau Sovodeb.



Le fonctionnement actuel de SOVODEB

- Evolution des tonnages apportés par les professionnels de 2012 à 2016 sur ces 3 déchèteries (Saint Dié, Raon l'Etape et Corcieux)
- 42 % de baisse sur 2016
- 100 tonnes en 2016

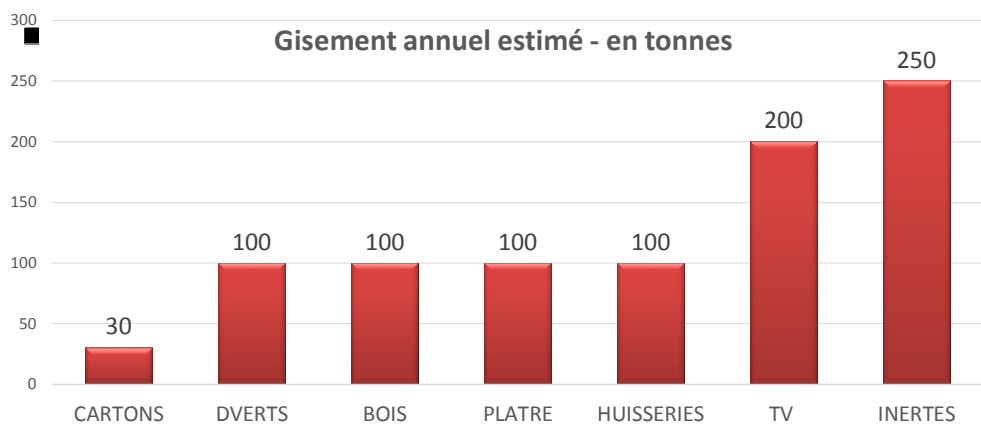
Tonnages annuels collectés via Sovodeb dans la Déodatie de 2012 à 2016



Un gisement à capter

- 1 gisement minimum de 900 tonnes à capter

Gisement annuel estimé - en tonnes



Le projet départemental

Expérimentation d'une déchèterie destinée aux professionnels

► Définition :

Une déchèterie « pro » est une installation conçue pour que les entreprises viennent elles-mêmes y déposer leurs déchets dans des alvéoles séparées en fonction de leurs filières d'élimination respectives.

Une déchèterie « pro » est une interface entre détenteurs et filières.



Le projet départemental

Expérimentation d'une déchèterie destinée aux professionnels

► Les différents types de DT « Pro » :

- Les déchèteries publiques acceptant les pro en plus des particuliers
- Les déchèteries privées réservées aux professionnels adossées ou non à une autre activité
- Les déchèteries publiques réservées aux professionnels

► Le projet étudié sur la Déodatie est une déchèterie publique adossée au quai de transfert situé à La Pêcherie avec :

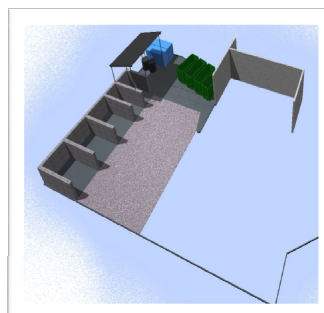
- Une zone spécifique
- Un agent dédié
- Des services associés en prestation payante



Expérimentation d'une déchèterie pro

Organisation et fonctionnement du site

- ▶ Superficie de 960 m²
- ▶ Plateforme de réception en casiers et contenants spécifiques :
 - Plus de 20 flux de matériaux acceptés,
 - Combinaison avec quai de transit OM dans un objectif de performances économique, environnementale et sociale,
- ▶ **Service ++** : pont bascule, local d'accueil, plages horaires spécifiques, personnel dédié formé, prise en charge immédiate, dépotage au sol rapide, prestations de formation-information, espaces ressources, appli Smartphone,
- ▶ **Environnement ++** : valorisation matière augmentée, audit et accompagnement des déchets de chantier, labellisation, opération de déstockage,



Expérimentation d'une déchèterie pro

Organisation et fonctionnement du site

- ▶ **Social ++** : partenariat avec ESS déodatienne à l'étude pour gardiennage et collectes spécifiques,
- ▶ **Economie ++** : économies de fonctionnement (coût inférieur aux tarifs actuellement facturés),
- ▶ **Proximité ++** : nouveau maillage territorial, partenariat avec les consulaires, organisations professionnelles, Agence de l'Eau, éco organismes et filières nationales, actions de promotion et de sensibilisation à venir.



Expérimentation d'une déchèterie pro

Afin d'optimiser les coûts d'exploitations, un certain nombre de flux seront gérés en alvéoles avec un chargement à la pelle à grappin :

- ▶ Tout venant
- ▶ Déchets verts
- ▶ Bois
- ▶ Inertes
- ▶ Plâtre

Les autres flux, en contenants spécifiques :

- ▶ Huisseries
- ▶ Meubles
- ▶ DEEE
- ▶ DDS
- ▶ Cartons
- ▶ Lampes, Néons, Huiles, Piles ...



Fonctionnement du site

- ▶ Utilisation de cartes prépayées permettant une gestion et une traçabilité des dépenses par le biais d'un lecteur portable qui permet une navigation internet (demandes d'enlèvement, ...), un pilotage des barrières d'accès, l'interface avec le pont bascule, ...
- ▶ Un décompte récapitulatif envoyé mensuellement,
- ▶ L'assurance d'une élimination conforme à la réglementation et soucieuse d'une valorisation,
- ▶ Les transactions seront gérées avec l'informatique embarquée Sovodeb et le lecteur Pidion. Le pont bascule du transit servira aux pesées.





Les investissements

Investissement global estimé : 197 K€ HT

- ▶ VRD – réseaux divers
- ▶ Modulo blocs
- ▶ Local agent
- ▶ Equipements divers (armoires DDS, signalétique, signalisation, EPI ...).

Aides diverses :

- ▶ Ademe : 20 % = env. 38 200 €
- ▶ Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 35 % sur les DDS = 11 000 €

Reste à charge : 150 000 €

- ▶ Dossier porté par le Smd : exigence Ademe pour bénéficier du dispositif d'aides
 - ▶ Equipements liés à l'exploitation de l'activité refacturés à Sovodeb via une redevance annuelle
- 



Les facteurs clés de succès

La création de partenariats

La DT « pro » est un projet qui implique divers acteurs à différents niveaux afin de les associer au plus tôt sur les dimensions :

▶ **Règlementaires :**

- Bureau du contrôle de légalité et de l'urbanisme au titre de la DSP qui nous lie avec Suez : accord écrit de principe,
- Suez , l'exploitant du transit dans le cadre du marché de DSP,
- Tecta : le bureau d'études qui assure la maîtrise d'oeuvre,.

▶ **Technico-économique :**

- Pré-étude réalisée avec l'aide de Suez, leur bureau d'études et les moyens d'ingénierie du Smd,
 - L'Ademe pour déterminer les niveaux d'intervention et d'accompagnement possibles,
 - L'Aerm au titre de la lutte contre les toxicités et la prise en charges des flux dangereux,
- 



Les facteurs clés de succès

La co-construction du projet

► Avec des experts

- Les chambres consulaires (CCI, CMA, CA),
- Les organisations professionnelles (Capeb, FFBTP),
- Les filières nationales (Eco systèmes, Recylum, Eco Mobilier, Valdelia, PV Cycle, Corepile, ...),
- L'Ademe,
- L'AERM,
- Autres : Pôle de compétitivité, Pôle matériaux ...

► Politique :

- Avec la collectivité d'accueil : Ville de Saint-Dié des Vosges (convention location du terrain),
- Les collectivités du territoire : Communauté d'Agglomération.



Les facteurs clés de succès

Sécuriser les garanties d'apports sur la déchèterie « pro »

► 7 déchèteries publiques non ouvertes aux pro en théorie !

Dans les faits, l'Ademe estime entre 20 à 30 % les déchets déposés par les professionnels sur les DT

► Coût moyen d'une tonne en déchèterie = 109 € (*étude coûts 2015 – coût aidé HT*)

► Rappel : 100 tonnes déposées par les « pro » en 2016 sur les 3 sites

► La nécessité de s'assurer des apports sera d'autant plus vitale que la déchèterie pro est dédiée à 100 % aux entreprises. Elle ne pourra pas, comme une déchèterie « mixte », trouver son équilibre par des apports de déchets ménagers et un financement public.





Les facteurs clés de succès

- ▶ L'appui des CL du territoire sera donc primordial : engagement de la Cté d'Agglomération de refuser l'accès aux DT des pro :
 - Installation de barrières d'accès automatique (environ 5 000 €) et /ou de gabarits pour limiter l'accès des véhicules aux seuls VL de particuliers
 - Contrôle d'accès des particuliers
 - Un maillage rationalisé combinant la DT « pro » et 1 déchèterie publique (celle de Raon l'Etape) est envisagé afin de capter les entreprises visées du territoire (rayon d'action inférieur à 20 kms)

Une importante campagne d'information et de communication en partenariat avec tous les acteurs

Des conditions tarifaires attractives

- ▶ Des tarifs inférieurs en moyenne de 20 à 30 % par rapport à la grille actuelle. Les entreprises sont des clients libres qui ne choisiront la déchèterie « pro » que si elle offre le service le plus compétitif à leurs yeux.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.